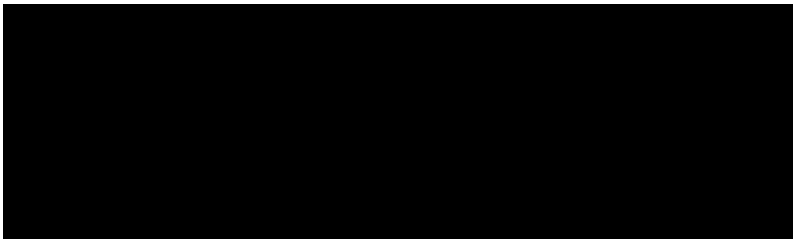


Direction de l'accès à l'information et
De la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 3 avril 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.467

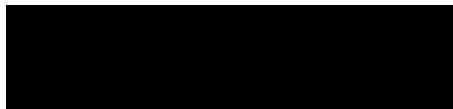


Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 24 janvier dernier, visant à obtenir toutes correspondances, analyses et évaluations des coûts du VRS : vaccin contre le virus respiratoire syncytial entre le cabinet ministériel, le directeur national de santé publique ou autres membres de la Direction générale de la santé publique (DGSP).

Vous trouverez ci-joint copie de documents répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs

Le directeur,



Robin Aubut-Frémont

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-65